

Par son arrêté n° 2018-1 du 2 janvier 2018, le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers informe que le Centre de Gestion du Gers organise, en convention avec les Centres de gestion de l'Ariège, de l'Aude de Haute- Garonne et du Tarn-et-Garonne, un examen professionnel d'accès au grade :

## **d'agent social territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe** **Session 2018**

**Date de l'épreuve écrite : 18 octobre 2018 dans l'agglomération d'Auch**

### **Conditions pour être candidat :**

Etre **fonctionnaire au grade d'agent social territorial**, avoir atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et compter au moins 3 ans de services effectifs (à compter de la nomination stagiaire) dans ce grade, ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Ces conditions d'inscription s'apprécieront au 31 décembre 2019.

*Un prorata est appliqué pour le calcul de la durée de services des agents effectuant moins de 17h 30 hebdomadaires.*

Remarque : les périodes d'agent non-titulaire (périodes effectuées sous contrat) ne sont pas prises en compte dans le calcul des 3 ans de services effectifs.

### **Retrait des dossiers de candidature :**

- **du 13 mars au 11 avril 2018 à minuit**  
pour la préinscription sur le site internet du CDG du Gers : [www.cdg32.fr](http://www.cdg32.fr) dans la rubrique *Concours* puis cliquez sur *Préinscription et calendrier*.

- **du 13 mars au 11 avril 2018 à 17 heures**  
pour les préinscriptions sur place au CDG du Gers où un micro ordinateur ainsi qu'une imprimante seront mis gratuitement à la disposition des candidats.

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de gestion du Gers, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription (le cachet de la Poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat doit obligatoirement transmettre au Centre de gestion du Gers le dossier imprimé sur internet grâce au lien hypertexte intitulé « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

du 13 mars au 11 avril 2018 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi) pour les demandes par courrier. Ces demandes écrites, seront accompagnées d'une enveloppe (aux nom et adresse du candidat) de format A4 affranchie au tarif *lettre verte* en vigueur pour un envoi de 100 grammes et seront adressées à Monsieur le Président du CDG du Gers – 4, place du Maréchal Lannes –BP 80 002 – 32001 Auch cedex.

### **Date limite de dépôt des candidatures :**

- **19 avril 2018 à 17 heures** pour les dépôts effectués directement au CDG du Gers.
- **19 avril 2018 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi)**, pour les dossiers envoyés par courrier au CDG du Gers - 4, place du Maréchal Lannes - BP 80002 - 32001 AUCH Cedex.